

**REGLEMENT DU CONCOURS D'ANIMAUX DE JARDIN  
12<sup>ème</sup> FÊTE DU FRUIT**

**ARTICLE 1**

Un concours de réalisation d'animaux de jardin est ouvert à tous les amateurs, jusqu'au 06 octobre 2017.

La participation est gratuite.

Les ANIMAUX DE JARDIN seront exposés lors de la 12<sup>ème</sup> Fête du fruit le 08 Octobre 2017 à Chenicourt.

**ARTICLE 2**

Un SEUL animal est acceptée par participant.

Les techniques et matériaux sont libres.

Les dimensions de l'animal devront être de maximum de 80cmx80cm

Une affichette mentionnant les noms et adresse des participants devra être remise en même temps que la création.

**ARTICLE 3**

Les créations devront être déposées :

- soit jusqu'au **vendredi 06 octobre 2017 avant 12h**, au site de Nomeny de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère – Grand Couronné, 23 route de Pont-à-Mousson 54610 Nomeny
- soit le **samedi 07 octobre 2017 de 9h à 11h** directement à Chenicourt, 12 place de la Mairie.

**ARTICLE 4**

Les différentes catégories pouvant concourir sont les suivantes : particuliers, centres aérés/ associations, scolaires

L'auteur de la création sera désigné gagnant dans sa catégorie par le plus grand nombre de votes exprimés par le public le jour de la manifestation. Un lot récompensera le premier de chaque catégorie. Il se verra remettre son prix, lors d'une cérémonie conviviale organisée par la CCSMGC, courant novembre.

**ARTICLE 5**

Tout en prenant grand soin des créations, la Communauté de Communes ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable des dommages éventuels causés aux créations pendant l'exposition.

De même, la Communauté de Communes ne pourrait être tenue responsable si un cas de force majeure l'obligeait à suspendre, modifier ou annuler le concours.

**ARTICLE 6**

Les créations seront récupérées par leur propriétaire dans un délai maximum d'une semaine après la remise des prix. En cas contraire, la Communauté de Communes se réserve le droit d'en disposer à sa guise.

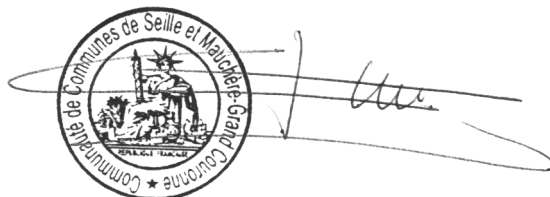
**ARTICLE 7**

Toute participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement.

**ARTICLE 8**

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par téléphone auprès de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère – Grand Couronné 03 83 31 91 60, ou par mail : [ccausse@seille-mauchere.org](mailto:ccausse@seille-mauchere.org).

Le Président de la Communauté de Communes  
Claude THOMAS

The image shows the official seal of the Communauté de Communes de Seille et Mauchère - Grand Couronné. The seal is circular and contains a central emblem depicting a landscape with a church and a windmill. The text around the emblem reads "Communauté de Communes de Seille et Mauchère - Grand Couronné" and "1994". A handwritten signature in black ink is written over the seal.